

**Zeitschrift:** Bulletin de l'Association suisse des électriciens  
**Herausgeber:** Association suisse des électriciens  
**Band:** 59 (1968)  
**Heft:** 22

**Artikel:** Allocution présidentielle prononcée à l'Assemblée générale de l'ASE : le 21 septembre 1968 à Bienne  
**Autor:** Richard, R.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1057429>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN

DE L'ASSOCIATION SUISSE DES ELECTRICIENS

Organe commun de l'Association Suisse des Electriciens (ASE)  
et de l'Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS)

## Allocution présidentielle prononcée à l'Assemblée générale de l'ASE, le 21 septembre 1968 à Bienne

Par *R. Richard*, président de l'ASE, Lausanne

061.3:621.3(494)

Parmi les événements les plus marquants de l'année écoulée, les problèmes de la préparation de la jeunesse à la relève des aînés, à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'économie, paraissent bien être de ceux qui préoccupent non seulement notre pays mais de nombreuses régions de notre globe. Les manifestations étudiantes qui se sont produites les mois derniers et se produisent encore, n'en sont qu'un des aspects soulignant l'acuité et l'actualité de ces questions.

Dans notre pays plus particulièrement, deux événements d'importance marquent un tournant dans la politique générale de l'enseignement supérieur:

1. C'est d'abord le transfert de l'EPUL à la confédération dès le 1<sup>er</sup> janvier 1969. Par ce transfert, il sera créé deux écoles polytechniques fédérales de même rang: l'ETH Zurich et l'EPF Lausanne. Simultanément, l'EPF Lausanne devra être agrandie pour permettre l'étude à 2000 étudiants alors que, actuellement, quelque 1150 étudiants y trouvent à peine place. Plus tard, on prévoit 6000 étudiants à Dornig, aux portes de Lausanne. En ce qui concerne l'ETH Zurich, on l'équipe actuellement pour quelque 6000 étudiants et on planifie une extension à quelque 10 000 places.

2. L'autre événement est la promulgation de la loi sur l'aide aux universités dès le 1<sup>er</sup> janvier 1969. Celle-ci fixe les contributions de la Confédération aux universités; elle décide de la création d'un conseil suisse de la science, organe consultatif du Conseil fédéral pour les questions fondamentales que celui-ci est appelé à trancher en matière de politique scientifique, à l'échelon national et international; la nouvelle loi prévoit, également, la création d'une conférence universitaire suisse (Schweizerische Hochschulkonferenz), chargée principalement de la mise en pratique de la collaboration entre les universités suisses. Cette loi prévoit, enfin, qu'un montant de 1150 millions de francs est attribué pour la période 1969...1974.

Ainsi semblent créées les bases d'une promotion active de la relève universitaire, scientifique et technique. A notre avis, il était grand temps, tant il est vrai qu'en cette matière, la génération qui sème n'est pas celle qui récolte et que la politique qu'on adopte aujourd'hui conditionnera notablement le bien-être de notre peuple d'ici quelques décennies.

D'autre part, les moyens étant là, ne devra-t-on pas préciser, redéfinir mieux les buts à atteindre? A ce propos, remarquons que notre pays, pauvre en matières premières, constraint à un travail précis, de qualité, a, plus que d'autres, besoin de spécialistes de premier ordre, d'ingénieurs clairvoyants et entreprenants, d'universitaires et de polytechni-

cien au caractère bien trempé, capables de travail indépendant, d'idées originales. La seule connaissance ne nous semble pas être suffisante. Dans le domaine de la formation, comme dans bien d'autres domaines dans notre pays, la qualité prime la quantité. Mais il faut encore ajouter un corollaire à ce qui précède: Notre économie doit pouvoir garantir aux universitaires et aux polytechniciens de qualité que nos écoles ont formés, des conditions de travail telles que les meilleurs nous restent pour assurer la relève des professeurs de nos écoles ou des cadres de nos entreprises et ne cherchent pas à s'expatrier vers l'Amérique du Nord ou ailleurs.

Dans un autre ordre d'idées, les problèmes de coordination, de planification entre universités, entre écoles polytechniques, entre écoles supérieures techniques ou commerciales, entre écoles professionnelles même, tant entre elles que les unes avec les autres nous paraissent d'importance capitale.

Mais là ne s'arrêtent pas les problèmes de planification, de coordination. Les divers domaines de la recherche, fondamentale, appliquée, de développement, constituant des ensembles qui se recouvrent partiellement, une certaine collaboration ou planification doit s'établir entre nos écoles et nos entreprises par l'intermédiaire de quelque organe adéquat. C'est là une condition sine qua non du maintien de notre industrie au niveau où elle a vécu jusqu'ici.

Car, en effet, si l'on en juge par les résultats obtenus au cours de l'année dernière dans le domaine de l'électrotechnique, on doit bien constater que notre industrie est restée fort concurrentielle à l'échelon international. Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, nos industriels ont vécu une nouvelle année de plein emploi. On observe bien une certaine régression de la conjoncture mais celle-ci paraît moins marquée en Suisse que dans d'autres pays d'Europe occidentale. En effet, les chômeurs de notre pays ne représentent que le 0,05 % de la population contre 8 % en Allemagne ou en France. Mais la réserve de travail a baissé de quelque 2 à 2,5 % dans la branche électrotechnique. Il importe donc de lutter sans relâche, notamment, par des accords entre entreprises, allant de la mise en commun contractuelle de certaines activités particulières, comme la recherche dont nous avons parlé tout à l'heure, à la fusion pure et simple d'entreprises de toutes dimensions. Toutefois, ces accords de collaboration

de tous genres, bénéfiques et nécessaires pour les avantages qui en découlent comme possibilités de développement et de vente plus rationnelles, diminution des frais spécifiques, n'en comportent pas moins des inconvenients dont la diminution, voire la suppression, de la concurrence à l'échelon national n'est pas le moindre, et il faut s'attendre qu'en retour, la clientèle helvétique mette parfois en concurrence nos industries nationales avec des maisons étrangères. Cela n'entre-t-il pas, d'ailleurs, dans le cadre de l'intégration européenne voulue par des organismes comme le marché commun ou l'AELE?

Dans un rapport à la conférence mondiale de l'énergie, M. le D<sup>r</sup> Siegrist a mis en évidence la corrélation qui existe entre la croissance économique et la consommation d'énergie. Dans le Bilan énergétique global de notre pays, la part de l'électricité, avec quelque 17,4 %, est restée constante ces dernières années et la consommation industrielle s'est accrue de 4,6 % en 1967/68 contre 2,3 % et 2,0 % les 2 années précédentes alors que les chiffres de l'ensemble de la consommation suisse étaient respectivement 4,1, 3,9 et 2,4 %. Il serait hasardeux de vouloir tirer de ces chiffres quelque conclusion. Il semble toutefois qu'ils confirment une certaine reprise économique par rapport à l'année précédente. A noter que les taux mentionnés ci-dessus sont avec ceux de la Norvège et de la Suède parmi les plus bas d'Europe et des Etats-Unis.

Il est désirable que grâce à une augmentation des utilisations par le chauffage électrique ou par tout autre moyen économiquement rentable ces taux s'améliorent quelque peu afin de permettre, le plus rapidement possible, une utilisation rationnelle et économique des centrales en construction à Beznau, Mühlberg ou ailleurs. Mais, comme toujours, à quelque chose malheur est bon; de faibles taux d'accroissement ont l'avantage de ralentir l'investissement des quelque 5 à 600 millions de francs nécessaires à la distribution aux abonnés, industriels et privés, de l'énergie produite par les centrales mentionnées.

Le plein emploi dont nous avons fait état il y a un instant a causé maints soucis dans les entreprises qui eurent d'autant plus de peine à trouver le personnel dont elles avaient besoin, qu'une nouvelle diminution de 2 % de la main-d'œuvre étrangère leur fut imposée. De plus, il ressort d'enquêtes faites dans certaines régions de notre pays que 90 % des jeunes poursuivent leurs études ou entrent en apprentissage. Ce chiffre fort réjouissant en soi montre que le 10 % restant doit assurer, avec les étrangers, la relève des postes subalternes, mais souvent vitaux, de nos entreprises. Or certaines entreprises de la branche électrotechnique occupent jusqu'à près de 90 % de main-d'œuvre sans certificat de fin d'apprentissage et certaines ont actuellement encore moins de 15 % d'étrangers.

Après ces quelques considérations d'ordre général, j'aime-rais passer aux activités de notre Association. Les rapports du Comité de l'ASE et du Comité Electrotechnique Suisse, publiés aux pages 781 à 799 et 852 à 874 de notre Bulletin 1968, vous en ont déjà largement entretenus. Je ne reviendrai donc que sur quelques points particuliers.

Les tâches de nos trois institutions et, par elles, de notre Association, croissent sans cesse, tant sur le plan national qu'international. Cela a des conséquences aussi bien sur le

plan administratif que financier. Au cours de l'exercice écoulé, votre Comité s'est occupé des mesures à prendre sur le plan administratif pour tenter d'améliorer une situation d'année en année moins satisfaisante. Il est arrivé à la conclusion qu'un organe exécutif et coordinateur permanent était indispensable pour alléger les tâches du président et du bureau comme pour décharger les responsables des 3 institutions de certains travaux, concernant l'Association dans son entier, afin qu'ils puissent mieux se consacrer à la direction de leur département.

C'est ainsi que nous avons eu le plaisir de collaborer avec notre nouveau directeur, Monsieur Ernst Dünner, depuis le 16 janvier dernier et mes collègues du Comité et moi-même sommes heureux de pouvoir vous le présenter officiellement aujourd'hui en lui souhaitant plein succès à l'ASE.

Ainsi l'année en cours peut être consacrée à la mise en application des idées évoquées au cours d'entretiens passés: Organigramme, adaption des règlements en vigueur, uniformisation des règles administratives, amélioration de détail de l'organisation comptable, problèmes de locaux et de place, etc.

La préparation de prescriptions, règles et recommandations visant à unifier et coordonner la fabrication et l'usage des appareils ainsi qu'à promouvoir l'électricité dans tous ses domaines repose sur l'ASE et ses commissions, tant dans le domaine national qu'international et cette activité s'accroît sans cesse comme le démontrent les rapports du CES. Cette réglementation et normalisation devient, de plus en plus, œuvre de bénédictins et, assez fréquemment, des discussions byzantines se déroulent lors de leur préparation. C'est alors un des rôles de l'ASE de collaborer avec ceux qui cherchent à ce qu'on se limite à l'essentiel, tant sur le plan national qu'international.

L'article 121 de l'ordonnance sur l'établissement, l'exploitation et l'entretien des installations à fort courant, règle les questions d'essais et de signe de sécurité pour les matériaux et appareils d'installations intérieures. Divers désirs de libéralisation et de simplification des essais ainsi que d'une meilleure surveillance ont conduit à la mise en chantier d'une révision de cet article et notre Association a été appelée à donner son avis, tandis que l'Inspection fédérale des installations à courant fort collaborait au projet de révision, en sa qualité de spécialiste technique du département fédéral concerné. Ce travail étant loin d'être terminé, nous aurons l'occasion d'y revenir dans les rapports de l'an prochain.

Au chapitre des comptes et du budget, il vous est proposé qu'une somme de fr. 50 000.— du solde actif du compte de résultat général de l'Association soit mise en réserve pour des frais extraordinaires de personnel. Précisons qu'il s'agit, ici, d'un montant destiné à permettre un rachat, auprès de la Caisse de Pensions de Centrales suisses d'électricité, ensuite du relèvement du plafond du montant assuré qui, pour l'ASE, est nettement au-dessous du montant limité fixé par la «CPC».

Le compte d'exploitation de l'Association boucle par un excédent de dépenses de fr. 143 455.63, en augmentation de fr. 114 556.— par rapport au résultat de l'année précédente. 55 % des dépenses de l'Association étant des frais de salaire, ceux-ci sont évidemment la cause principale de cette évolution.

Pour notre bonheur à tous, les comptes des Institutions de contrôle bouclent avec un boni de fr. 430 480.38, en augmentation de quelque fr. 126 000.— par rapport à 1966, ce qui fait que, finalement, le résultat du compte général met à votre disposition fr. 217 282.52 qu'outre les fr. 50 000.— dont il a déjà été question, nous vous proposons de répartir en portant fr. 20 000.— aux réserves libres, fr. 120 000.— au fonds de construction et de renouvellement et fr. 27 282.52 à compte nouveau.

Un examen des budgets qui vous sont présentés montre que l'avenir financier de l'ASE est de moins en moins réjouissant, plus spécialement en ce qui concerne les comptes de l'Association. En effet, alors que les comptes 1966/67 accusent une détérioration du résultat de fr. 114 556.—, l'augmentation du déficit prévu dans les budgets 1968/69 est de fr. 171 000.— et les comptes des Institutions de contrôle ne parviendront désormais plus à couvrir les déficits de l'Association.

Bien entendu, vos contrôleurs des comptes ont remarqué cette évolution et recommandent que des mesures soient prises dans un délai raisonnable. Déférant à cette remarque, le bureau du comité a déjà discuté du problème avec M. Dünner. A Davos, M. Pupikofer, parlant d'une augmentation des cotisations, disait: «Der Vorstand hat vorläufig noch keine derartigen Projekte vorgesehen. Ich glaube aber, dass man heute schon davon sprechen soll . . .». A Interlaken, M. Binkert, après avoir cité les paroles de son préde-

cesseur de 1947, M. P. Joye, relatives à une promesse d'augmentation des cotisations concluait, promettant la même chose: «. . . les jours se suivent, ils se ressemblent. Et nous ne sommes pas pires que nos prédecesseurs . . .» Ainsi, tant l'un que l'autre vous ont fait une promesse qu'ils n'ont pas tenues. Quelqu'un a dit: «Je ne promets rien! Mais je tiens!» Je crois que nous y serons contraints l'an prochain.

Depuis notre dernière Assemblée générale, M. Wettstein, ingénieur en chef de la station d'essai des matériaux et de la station d'étalonnage, nous a quitté pour prendre la responsabilité des Entreprises Electriques du Canton d'Argovie, après avoir assumé, avec succès et efficacité, son poste auprès de l'ASE pendant 5½ ans. Nous le remercions de la collaboration qu'il nous a apportée et nos vœux l'accompagnent dans sa nouvelle activité. Pour lui succéder, le comité a désigné M. Ernst Schneebeli, son adjoint, auquel nous adressons nos meilleurs vœux.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier, au nom de l'ASE tout entière, nos présidents et membres de comités et commissions de leur travail et leur dévouement, ainsi que mes collègues du Comité de leur collaboration et leur soutien.

Notre reconnaissance va également aux chefs de nos institutions et à tous leurs collaborateurs pour leur dévouement et leur travail pendant l'exercice écoulé.

**Adresse de l'auteur:**

R. Richard, directeur du Service de l'électricité de la Ville de Lausanne, 1000 Lausanne.